Salariés agricoles Ensemble pour les revendications





Un million de salariés agricoles permanents et saisonniers

'agriculture revêt une grande importance Lepour notre pays. Sa vocation essentielle est de nourrir les Hommes. Or, des millions d'hommes, de femmes et d'enfants ne peuvent pas se nourrir correctement, y compris dans notre pays. Depuis de nombreuses années on constate un recul du nombre d'agriculteurs et d'aides familiaux. La concentration des terres s'accentue et la part du travail salarié progresse. Cette dernière est essentielle pour assurer à la France une place que beaucoup lui envient. Si l'économie agricole se trouve souvent sous les projecteurs médiatiques, les salariés qui la font vivre restent dans l'ombre et subissent des conditions sociales d'un autre âge. Il faut que l'importance en nombre des salariés et leur apport à l'économie agricole nationale se traduise concrètement par la satisfaction de leurs revendications. Leur dispersion est utilisée contre eux, pour les maintenir dans des conditions d'existence indignes. Rien ne changera sans engagement collectif et syndical. Nous vous invitons dans ce livret à prendre connaissance des principales revendications émises par le premier syndicat des ouvriers agricoles.

Pour une couverture conventionnelle renforcée

Couverture conventionnelle

Aujourd'hui, selon les branches et les secteurs, il existe au niveau départemental, régional ou national des conventions collectives qui font régulièrement l'objet de négociations. Elles sont insuffisantes. Elles doivent être améliorées et s'inscrire dans un statut revalorisé des salariés agricoles.

Négociations collectives

Celles concernant les salaires et les avantages sociaux se déroulent pour l'essentiel dans le cadre de commissions mixtes, localement. Celles-ci, composées de salariés et d'employeurs, se font sous la présidence de l'Inspection du travail. D'autres négociations se déroulent au niveau national, sur des sujets plus larges (retraites, classification, prévoyance...) Dans ces négociations, les syndicats mettent en avant les revendications des salariés. Aujourd'hui, le patronat utilise la dispersion des conventions collectives pour remettre en cause des acquis sociaux. Pourquoi des salariés qui travaillent dans le même département n'auraient-ils pas les mêmes salaires, les mêmes droits? Notre syndicat milite pour une harmonisation par le haut des conventions collectives en agriculture.

Moyens de la négociation

Pour faciliter la présence de salariés dans la négociation collective, des moyens sont prévus. Les salariés qui y participent disposent de temps rémunéré avant, pendant et après les réunions. Les frais de déplacement et d'hébergement si nécessaire sont également pris en charge. Ces moyens pour la négociation collective sont un acquis des organisations syndicales, notamment de la CGT. Ce droit constitue un point d'appui pour la conquête de nouveaux droits sociaux. Dans ces négociations nous mettons en avant nos revendications. C'est un lieu de négociation avec les employeurs, où chacun peut s'exprimer, un outil qui permet aux salariés de s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour faire aboutir leurs revendications. Les salariés, qui connaissent bien leur métier, sont en effet les mieux à même de parler de leurs conditions de travail souvent déplorables.

Il est important que chacun mesure que ces négociations sont une conquête syndicale importante. Il appartient à chacun de se les approprier pour y faire entendre sa voix.

Des salaires de misère

Depuis des années les employeurs bénéficient d'exonérations sociales et fiscales, qui se conjuguent avec des milliers de suppressions d'emploi. Loin d'améliorer le niveau des salaires cette politique a conduit à une « smicardisation » des salariés en agriculture. Alors que plus de 80 % des salariés sont au SMIC, nous devons encore nous battre contre les patrons, qui voudraient supprimer cette ultime barrière. Une étude officielle conduite par l'INRA confirme que les salariés agricoles ont une rémunération inférieure de 20 % à celle des salariés de l'agroalimentaire. L'écart est encore plus important, si on se réfère à l'ensemble de l'économie nationale.

- maintien et augmentation du SMIC
- 1 850 euros bruts par mois de salaire minimum professionnel
- 400 euros d'augmentation immédiate
- treizième mois
- prime d'ancienneté de 1 % du salaire mensuel par année de présence dans la profession jusqu'à 25 ans
- égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.



Qualifications à revaloriser

Les évolutions technologiques nécessitent la mise en œuvre de compétences complexes et polyvalentes, qui aujourd'hui ne sont pas reconnues.

Nos revendications

- grille de classification reconnaissant les qualifications acquises par l'étude et/ ou l'expérience.
- un déroulement de carrière, en vertu duquel un salarié agricole en fin de carrière touche au moins le double de son salaire de début en euros constants.

Formation professionnelle

Les besoins de formation sont immenses. Le FAFSEA, organisme financeur de la formation doit mieux répondre aux enjeux actuels et à venir.

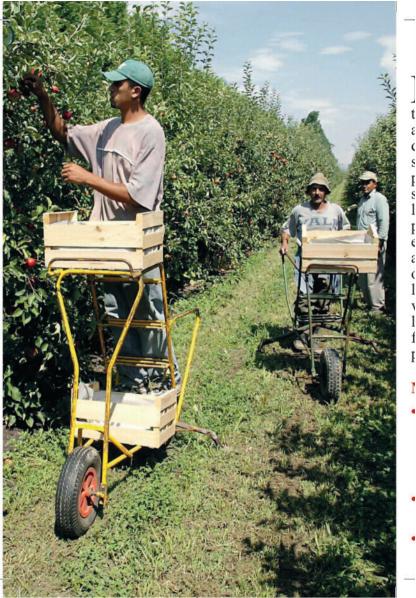
Nos revendications

 formation professionnelle qualifiante pendant le temps de travail, accessible à toutes et à tous, reconnue dans les grilles de classification et débouchant sur une revalorisation du salaire.

De vrais emplois

Cent cinquante mille hommes et femmes travaillent en CDI dans la production agricole. Ils participent à valoriser notre potentiel agricole. La place du travail salarié augmente du fait de la disparition d'agriculteurs et d'aides familiaux. Bientôt leur proportion dans la production agricole dépassera les 30 % qu'ils occupent actuellement, nécessitant d'autant plus d'emplois qualifiés. L'agrandissement constant des exploitations montre que les moyens financiers existent, et impose une présence salariée plus nombreuse et plus qualifiée. L'agriculture doit faire l'objet d'une organisation adaptée à une production agricole pérenne, impossible sans emplois permanents, bien rémunérés à qualifications reconnues. Cette exigence concerne plus particulièrement les femmes, les jeunes et les immigrés, plus souvent touchés par la précarité.

- généralisation du contrat de travail à durée indéterminée (CDI) à temps plein
- des emplois qualifiés, reconnus et bien rémunérés.



Lutter contre la précarité

L'agrandissement des exploitations et l'organisation du travail servent de prétextes à une précarisation de l'emploi en agriculture, alors même que l'intervention des saisonniers est décisive dans le processus de production. Huit cent mille salariés, pour 1,3 million de contrats, exclus de tout, subissent les effets néfastes et cumulés de la précarité : pas d'augmentation de salaire, pas de formation, pas de droits collectifs, une exposition aux risques professionnels sans aucun suivi de la médecine du travail, sans oublier toutes les incertitudes qui pèsent sur leur emploi, logement, santé, retraite... La volonté d'abaisser le coût du travail guide les orientations patronales. Et ces choix affaiblissent également le financement de la protection sociale.

- arrêt de la précarisation des salariés agricoles par une nouvelle organisation du travail permettant une pérennisation généralisée du travail en CDI
- versement de la prime de précarité de 10 % comme pour les CDD
- accès aux garanties et droits conventionnels et collectifs.

Réduire la durée du travail

En agriculture rares sont ceux qui travaillent trente-cinq heures. Une étude de la MSA a montré que les semaines de travail sont plutôt de quarante-quatre heures. Les heures supplémentaires s'accumulent et sont bien souvent impayées, notamment par l'utilisation abusive par les patrons de l'annualisation.

Nos revendications

- semaine de travail à trente-deux heures sans diminution de salaire
- paiement de toutes les heures travaillées et majorations pour heures supplémentaires.

Congés payés

Trop de salariés en agriculture sont contraints dans le choix de la période de leurs congés payés. Les salariés saisonniers ou en CDD ne bénéficient pratiquement d'aucun congé.

Nos revendications

 création d'une caisse de congés payés pour les salariés agricoles permanents et saisonniers, leur permettant réellement de prendre leurs congés.



Pour une protection sociale de haut niveau

lors que notre pays est touché de plein fouet par la crise du système capitaliste, nos systèmes sociaux sont gravement menacés. Des luttes importantes se développent pour les défendre et les améliorer. La CGT reste attachée à la Mutualité sociale agricole (MSA) et à son guichet unique. Nous sommes opposés aux exonérations de cotisations patronales qui aggravent la précarité des salariés et mettent en péril le financement de la MSA. Nous sommes résolument opposés à toute TVA dite « sociale » et autres transferts de cotisations de la branche famille vers la fiscalisation et la privatisation. Les suppressions d'emplois à la MSA dégradent considérablement les conditions de travail des salariés et le service aux adhérents. La santé est un bien précieux à préserver.

- protection sociale de haut niveau
- amélioration des garanties et une meilleure prise en charge des frais en cas de maladie
- amélioration de l'accueil des assurés
- · accès gratuit à la santé pour tous.

Pour la retraite à 55 ans

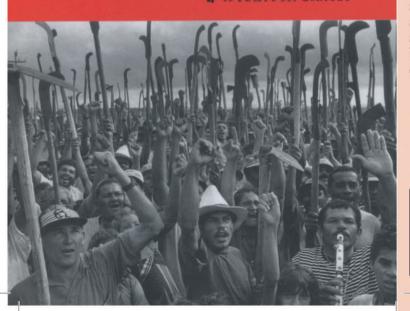
La pénibilité du travail, l'usure prématurée Let l'exposition aux aléas climatiques font que les salariés agricoles accèdent souvent à la retraite avec une santé détériorée et une espérance de vie moindre. Notre revendication de la retraite à cinquante-cinq ans part de la situation des salariés agricoles, dont l'espérance de vie est inférieure de six ans à celle d'autres catégories professionnelles. Des études ont montré que dès soixante-quatre ans, la santé se détériore. En repoussant la retraite à soixante-deux ans, Sarkozy nous prend deux ans de retraite en bonne santé. De leur côté, les patrons ont refusé de financer les retraites complémentaires des salariés agricoles au-delà de 6 %. Ce diktat patronal a fait baisser le montant des pensions.

- retraite à cinquante-cinq ans à taux plein basé sur les dix meilleures années
- revalorisation des pensions de 400 euros immédiatement
- augmentation de la cotisation de retraite complémentaire de 6 à 8 % à charge des employeurs
- pour les polypensionnés, une pension basée sur les dix meilleures années.

Jocelyne Hacquemand

La terre à ceux qui la travaillent

LE TEMPS DES CERISES



Connaître et débattre

Sous la forme d'entretiens, ce livre aborde de nombreuses dimensions essentielles d'un secteur économique déterminant. L'agriculture et l'alimentation sont au cœur des sociétés. La faim, les révoltes, le contenu des réformes agraires, les agrocarburants, l'accès à l'eau, la souveraineté alimentaire... autant de questions que d'aucuns aimeraient rendre incompréhensibles pour mieux les perdre dans de fausses solutions. L'histoire multiséculaire de l'agriculture et de l'alimentation a été marquée par les actions, les engagements et les luttes des hommes pour manger, boire, vivre, s'émanciper des dominations qui les écrasent.

Un ouvrage tonifiant, passionné, ouvert aux réflexions, s'immisçant sereinement et fermement dans les débats actuels, tout en avançant des propositions concrètes face

à des enjeux fondamentaux pour l'humanité.

Un livre utile à tous ceux qui veulent contribuer à construire des perspectives de libération.

Pour se procurer l'ouvrage s'adresser à :

le Temps des cerises

contact@letempsdescerises.net 47, avenue Mathurin Moreau | 75019 Paris 01 42 01 45 99

Élargir la prévoyance collective

a casse de la protection sociale, les déremboursements de médicaments, des soins, de l'hospitalisation, fragilisent les salariés. L'éloignement des lieux de soins en milieu rural entraîne des coûts supplémentaires. Beaucoup de salariés agricoles et leur famille ne peuvent plus se soigner. Cette situation vécue par des milliers de salariés n'est pas digne de notre temps. Les syndicats, et notamment la CGT, ont obtenu un accord cadre national qui permet une amélioration de la prise en charge des soins et un complément de salaire. Des négociations locales ont permis l'amélioration de cet accord, mais il n'est pas encore suffisant, notamment quant à l'engagement financier des employeurs. Nous voulons agir pour améliorer les garanties en matière de prévoyance.

- prise en charge de la cotisation à 70 % par les employeurs et 30 % par les salariés
- amélioration des garanties
- · abaissement des seuils d'ancienneté
- maintien de la couverture prévoyance santé à la retraite, comme pour les actifs.

Combattre la pénibilité au travail

a mécanisation et la modernisation du Ltravail agricole n'ont pas amélioré les conditions de travail, loin s'en faut. La pénibilité use prématurément et a des effets nocifs, y compris lors de la retraite. L'utilisation massive de pesticides, trop souvent sans protection, conduit à de graves maladies : cancer, Parkinson, Alzheimer. Les suicides sont parfois une réponse à la violence et à la souffrance subies au travail. La CGT se bat pour améliorer les conditions de travail et faire reconnaître les maladies professionnelles. Ainsi, nous venons d'obtenir par la lutte la reconnaissance comme maladie professionnelle de la maladie de Parkinson causée par l'utilisation de pesticides.

- · amélioration des conditions de travail
- mise en œuvre d'une prévention (notamment renforcement de la médecine du travail)
- élargissement des moyens et des prérogatives des commissions paritaires d'hygiène et de sécurité (CPHSCT)
- reconnaissance des maladies professionnelles.

Pour l'égalité

es femmes représentent 30 % des emplois L'dans l'agriculture. Leurs compétences et dextérité, quoique recherchées, ne sont pas reconnues. Elles subissent au quotidien les gestes répétitifs et les cadences contraintes. Plus que les hommes elles connaissent la précarité de l'emploi, notamment sous la forme du travail saisonnier. Elles sont victimes des troubles musculosquelettiques, des bas salaires et d'un manque de formation professionnelle. Toutes ces inégalités doivent être combattues pour favoriser leur place dans l'agriculture de demain. Dans son action quotidienne, notre syndicat met leurs revendications en avant, afin que la place qui leur est faite corresponde à leur apport déterminant à l'économie du pays.

- égalité de salaire et de droits entre femmes et hommes
- pleine reconnaissance de la place que les femmes occupent dans la production agricole
- accès à la formation et aux emplois en CDI.
- congé maternité de vingt-quatre semaines.



Résoudre les problèmes de logement et de transport

ans le milieu rural en particulier il est Devenu difficile de se loger, à moins de payer un prix de plus en plus inaccessible aux salariés agricoles. La qualité des logements parfois anciens laisse à désirer. Les employeurs ont souvent transformé les logements existant pour les salariés en gîtes ou locations pour les touristes, plus « solvables ». Outre les difficultés de logement, qui souvent éloignent du lieu de travail, les salariés rencontrent de nombreux problèmes de transport, notamment du fait de l'insuffisance et du démantèlement des réseaux de transport public en milieu rural. Les dépenses de trajet professionnel sont en constante progression, en raison de la hausse régulière des coûts de transport automobile. L'ensemble de ces dépenses pèse lourd sur des paies déjà très limitées.

- développement des logements sociaux et contribution des employeurs à leur financement
- versement d'une prime de transport
- maintien et développement des transports collectifs et publics.

Une représentation syndicale indispensable

es salariés agricoles ne disposent pas Comme dans d'autres secteurs de droits syndicaux ni d'ailleurs de droits de représentation au sein des entreprises. De sorte qu'il n'existe aucun lieu défini où ils puissent débattre ensemble de leur situation et élaborer des propositions pour l'améliorer. Face à un patronat qui défend bec et ongles ses intérêts, il est nécessaire de pouvoir s'organiser collectivement pour être entendus. Et pour être défendus, les salariés agricoles doivent pouvoir s'organiser en adhérant à un syndicat de leur choix. De son côté, la CGT travaille régulièrement à renforcer l'organisation des salariés agricoles au niveau local leur permettant de dépasser leur isolement.

- des droits pour que les salariés disposent, comme dans d'autres professions, de délégués syndicaux, de délégués du personnel... mais aussi se syndiquer et se réunir pour débattre de leur situation sociale et de leurs revendications.
- attribution d'heures de délégation payées aux représentants du personnel pour qu'ils puissent assurer leur mandat.

Création de comités des activités sociales et culturelles

es comités des activités sociales et cultu-L'relles (CASC) ont été institués par la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 et à l'article L. 718-1 du code rural pour les salariés de l'agriculture qui ne bénéficient pas des acquis des comités d'entreprise créés en 1945 par le Conseil National de la Résistance. Depuis cette date des millions de salariés bénéficient collectivement d'activités sociales et culturelles. Il est temps de faire cesser cette discrimination pour les salariés agricoles. La valorisation des métiers de l'agriculture est nécessaire au regard de la place de plus en plus importante que les salariés occupent dans l'économie agricole. La mise en place de CASC favorisera l'accès aux loisirs, à la culture, aux vacances... La CGT mettra tout en œuvre pour appliquer ce droit.

- constitution de comités des activités sociales et culturelles en agriculture.
- mise en place d'une structuration paritaire permettant une efficacité réelle de l'action sociale et culturelle.



Le syndicat de

Plus de dix mille militantes et militants, candidats élus représentent la CGT dans les commissions mixtes, à la MSA, dans les chambres d'agriculture, les conseils de prud'hommes...

Syndicalisation

Il organise les salariés de toutes les catégories professionnelles (ouvriers, employés, techniciens, agents de maîtrise, cadres), exerçant leur activité dans l'agriculture, les industries agroalimentaires, les forêts... ainsi que les retraités de ces professions.

Négociations

Il négocie les accords et conventions collectives nationales

 dans les commissions mixtes départementales et régionales de l'agriculture



la feuille de paie

 dans les branches professionnelles des professions des industries alimentaires, Institution des courses, artisanat, tabac...

Représentation

Il représente les salariés de nos professions

- dans les chambres d'agriculture (première organisation syndicale de France dans le collège des ouvriers agricoles)
- à la Mutualité sociale agricole (MSA)
- dans les instituts et offices
- dans les organismes paritaires
- au Conseil supérieur d'orientation (CSO)
- au Conseil économique, social et environnemental (CESE)
- au Conseil national de l'alimentation (CNA)
- dans les caisses de retraite complémentaire
- dans les organismes de formation professionnelle...



Contacts

Alsace

Maison des syndicats 1, rue Sédillot 67085 Strasbourg cédex 03 88 36 13 75 06 76 47 16 37 ustaf67@laposte.net

Aquitaine

Union locale CGT 2, rue du Château 40800 Aire-sur-Adour 05 58 71 83 43 06 72 73 07 82 anne.garreta@wanadoo.fr

Auvergne USRAF CGT

15, place du Foirail 63500 Issoire 09 62 39 41 14 06 48 71 21 10 fnafcgt.auvergne@orange.fr

Bourgogne

USRAF CGT Syndicat CGT Barry Callebaut ZAE Cap nord BP 47709 21077 Dijon cédex 06 80 06 81 53 elvirep@yahoo.fr

Bretagne

FNAF CGT 263, rue de Paris 93100 Montreuil e.gruand@fnaf.cgt.fr

Centre

FNAF CGT 263, rue de Paris 93100 Montreuil 07 87 02 47 63 eloise.seguin@orange.fr

Champagne-Ardenne

USRAF ČGT Salle du syndicat CGT du Champagne de Reims 15, boulevard de la Paix 51000 Reims 06 77 19 22 26 netojohnny@live.fr

Charente-Poitou

FNAF CGT 263, rue de Paris 93100 Montreuil yvon.lassaire@sfr.fr

Franche-Comté

USRAF CGT 65, avenue Georges Pompidou 39100 Dole 06 80 06 81 53 elvirep@yahoo.fr

Île-de-France

USRAF CGT 3, rue du Château d'eau bureau 321 75010 Paris 01 40 40 06 35 ursaf-rp-cgt@wanadoo.fr

utiles

Languedoc-Roussillon

USRAF CGT Union locale CGT 33, avenue du Maréchal Foch 11200 Lézignan-Corbières 06 80 96 58 32 francesgerard.fnafcgtlr@orange.fr

Limousin

USRAF CGT 10, rue de l'Industrie 87100 Limoges 09 62 39 41 14 jean-luc.longeon@wanadoo.fr

Lorraine

USRAF CGT local CGT ONF rue André Vitu 88000 Épinal 06 88 84 52 29 suter.olivier@wanadoo.fr

Midi-Pyrénées

u

USRAF CGT 183, avenue des États-Unis 31100 Toulouse 06 72 73 07 82 anne.garreta@wanadoo.fr

Nord - Pas de Calais

URAF CGT Place Saint-Piat 59113 Seclin 03 20 90 61 04 urafcgt59-62@wanadoo.fr

Normandie

USRAF CGT Normandie 44, route d'Avranches 50800 Villedieu-les-Poêles 02 33 51 73 88 usrafnormandie@orange.fr

PACA

USAF 13 Bourse du travail 23, boulevard Charles Nedelec 13331 Marseille cédex 04 91 84 42 73 fnaf.agro-13@wanadoo.fr

Pays de Loire

USRAF CGT 5, rue des Rochers 85700 Pouzauges 02 51 57 50 61 yvon.lassaire@sfr.fr

Picardie

USRAF CGT 3 bis, rue du Général Moret 60360 Crèvecœur-le-Grand 03 44 46 26 55 agrocgtpicardie@orange.fr

Rhône-Alpes

Maison du peuple USRAF CGT 8, rue Laurent Gérin 69200 Venissieux 04 72 50 84 83 fnafcgt.ra@wanadoo.fr

Et pourquoi pas vous?

La situation sociale des salariés de l'agriculture nécessite que soient mieux cernées les aspirations des salariés. C'est aussi le sens du présent livret.

La CGT est la première organisation syndicale de salariés

agricoles.

Nombreux sont celles et ceux qui se sont engagés au cours des dernières années avec la CGT. En partenariat avec un organisme public, l'institut de notre fédération (IRESA) a mené une enquête auprès de mille salariés agricoles candidats aux dernières élections MSA. Ils nous ont répondu nombreux pour exprimer leur volonté de poursuivre leur engagement avec la CGT aux élections, mais aussi notamment dans les commissions mixtes.

Ces engagements ont permis des avancées sur les revendications. Il faut aller plus loin. Nous vous appelons vous aussi à vous engager pour faire avancer vos revendications, vos conventions collectives, la protection sociale... Cet engagement est nécessaire pour faire face aux réalités et exigences d'aujourd'hui.

Vous pouvez vous adresser à nous dès maintenant à l'aide du questionnaire ci-contre.

> FNAF CGT 263, rue de Paris | case 428 93514 Montreuil cédex 01 48 18 83 27 01 48 51 57 49 (fax) fnaf@fnaf.cgt.fr

Souhaitez-vous vous engager:	
– en adhérant à la CGT.	□ Oui □ Non
 en étant candidat aux diverses élections professionnelles ? 	□ Oui □ Non
 en participant avec des responsables de la FNAF CGT à la négociation des conventions collectives ? 	□ Oui □ Non
 en participant à la commission paritaire hygiène, sécurité et conditions de travail (CPHSCT) départementale? 	□ Oui □ Non
Souhaitez-vous qu'un militant de la FNAF CGT prenne contact avec vous ?	□ Oui □ Non
Souhaitez-vous recevoir des informations de la FNAF CGT ?	□ Oui □ Non
Nom:	
Prénom:	
Adresse:	
Téléphone:	
Email:	



ou à renvoyer à :



FNAF CGT 263, rue de Paris | case 428 93514 Montreuil cédex 01 48 18 83 27 01 48 51 57 49 (fax) fnaf@fnaf.cgt.fr

Impression: Rivet Presse Édition – Limoges. 2012-02.